



LA CÉGÈTE

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

EN GRÈVE LE 21 SEPTEMBRE TOUS ENSEMBLE POUR NOS DROITS ET GARANTIES COLLECTIVES

Avec le projet de loi travail XXL 2017 c'est :

PERMIS DE LICENCIER À TOUT VA !

Désormais votre contrat de travail ne vous protégerait plus, l'employeur aurait la possibilité de se débarrasser de vous si vous n'acceptez pas une modification de votre contrat de travail à la baisse en matière de rémunération par rapport à l'augmentation de votre temps de travail.

Les employeurs pourraient facilement calculer le coût de l'indemnité de licenciement et son amortissement avec l'embauche d'un jeune de qualification égale mais bien moins bien payé que vous. Comme à GM&S aujourd'hui, les grands groupes pourraient désormais organiser les difficultés d'une entreprise dont ils veulent se débarrasser en France pour aller produire ailleurs à moindre coût. Avec la loi XXL c'est le dumping social et les licenciements boursiers institutionnalisés!

Des milliers d'emplois, particulièrement dans l'industrie, sont menacés.

DES RECULS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Banalisation du travail de nuit dans le commerce, Remise en cause de la pénibilité,

Destruction du CHSCT, cet outil utile pour vous protéger contre les accidents et maladies professionnelles !

Même les travailleurs en situation de handicap ne sont pas à l'abri de règles qui varient d'une entreprise à l'autre...

Salarié kleenex, le temps d'un chantier, vous pourriez être exposés à des risques graves (produits toxiques, postes dangereux, polluants...) en toute impunité pour les entreprises.

Le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique en cas d'arrêt maladie va limiter l'accès aux soins pour des raisons financières à des milliers d'entre vous, à l'instar du secteur privé. Il faut au contraire garantir dans le privé comme dans le secteur public une prise en charge sans perte de salaire, dès le premier jour de maladie.

RETOUR AU FACE À FACE ENTRE EMPLOYEUR ET SALARIÉ ISOLÉ

La mise en place d'un référendum à la seule initiative de l'employeur, le choix de tenir des négociations avec des salariés sans mandat syndical donc non protégés, isolés, peu ou pas formés à la négociation, remet en place des relations très déséquilibrées.

C'est le pot de fer contre le pot de terre !

Cela aboutirait automatiquement à des reculs énormes en matière de conditions de travail, de rémunération, de droits sociaux...

UN CODE DU TRAVAIL PAR ENTREPRISE

Les règles en matière de congés - y compris maternité - de primes diverses, de 13e mois, pourraient être négociées ou renégociées à la baisse sans aucune garantie d'une entreprise à l'autre.

C'est le retour à la loi de la Jungle et à la mise en concurrence des salariés, particulièrement pour les salariés de petites et moyennes entreprises.

Ces entreprises sont souvent dépendantes de groupes financiers pour qui elles travaillent en sous traitance et c'est sur la baisse de vos conditions de travail et de votre salaire que se concluront les marchés.

LA PRÉCARITÉ À TOUS LES ÉTAGES

Un employeur « oublié » de transmettre dans les délais légaux votre contrat de travail en CDD, vous n'aurez plus la possibilité d'obtenir des juges, aux prud'hommes, la requalification du contrat en CDI.

Ce sont des milliers de cas contentieux aujourd'hui!

En cas d'accord de branche, les contrats en CDD pourraient être renouvelés jusqu'à cinq ans (normes européennes), les délais de carence entre deux CDD pourraient être remis en cause, favorisant la multiplication de contrats plus courts renouvelés ou pas.

Les CDI de chantier, de mission ou de projet seraient généralisés à toutes les professions, à moindre coût puisque sans versement de la prime de précarité.

C'est la précarisation des emplois qui deviendrait la norme, ce serait alors très vite la disparition de tout emploi stable en CDI.

Déjà 8 jeunes sur 10 sont embauchés aujourd'hui en contrats de plus en plus courts !

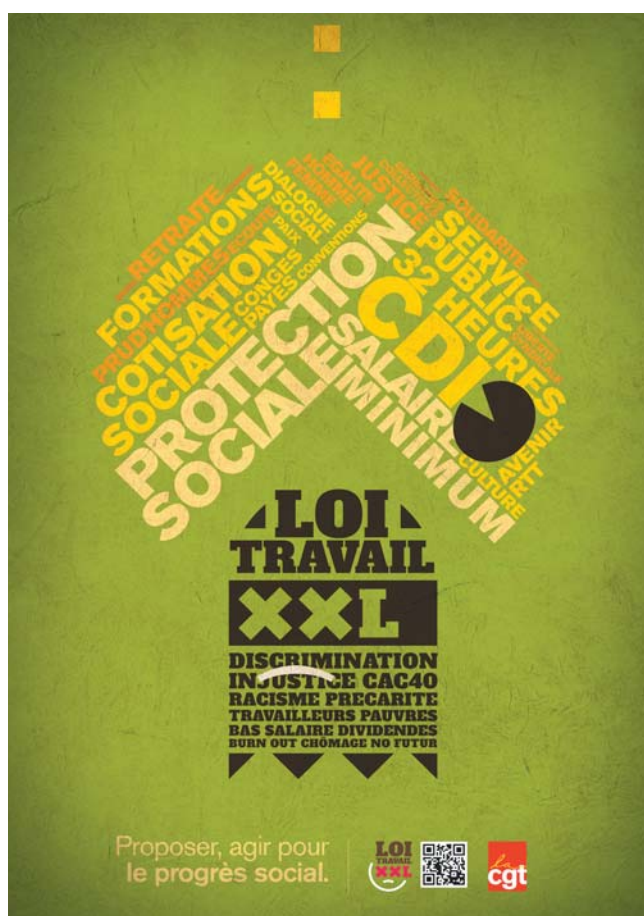
Si le droit du travail reste très protecteur, c'est parce que plus de 90% des actifs sont couverts par des conventions collectives. Demain si ce projet de loi aboutit, ces garanties pourraient disparaître, au gré de négociations sous pression, soumises au chantage à l'emploi dans chaque entreprise.

IL Y A D'AUTRES SOLUTIONS DE PROGRÈS SOCIAL

Avec la CGT, défendons ensemble un code du travail, des conditions de travail, des salaires, une Sécurité sociale, des services publics renforcés et dignes du XXIe siècle.

Le 21 septembre partout déposons nos cahiers revendicatifs dans les entreprises, les administrations, les services. Ensemble imposons par la grève et l'action collective l'ouverture de négociations pour un code du travail renforcé et plus protecteur pour toutes et tous.

Le 21 septembre rejoignez la CGT, syndiquez-vous, agissez par l'arrêt de travail, participez aux manifestations.



CSG ET COTISATIONS SOCIALES

Tous perdants, salariés du privé, fonctionnaires, retraités, privés d'emploi !

L'augmentation de la CSG en lieu et place des cotisations sociales conduira à remettre en cause le principe de solidarité tout au long de la vie créé par la Sécurité sociale.

Ce serait donc moins de retraite, moins de soins, moins de couverture chômage, moins d'allocations famille, moins de services publics...

JEUDI 21 SEPTEMBRE 10h30 VIEUX-PORT MARSEILLE

RIFSEEP Passage en force : La CGT FERC Sup répond RÉSISTANCE !

L'arrêté daté du 19 juillet est paru au JO du 27 juillet : les corps ITA et ITRF seront soumis à la rentrée au RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le RIFSEEP individualise le travail et sa rémunération, il vise à mettre en concurrence tous les personnels entre eux, il est inégalitaire dans son principe comme dans son application (différence de traitement entre les ITA et les ITRF, différence selon les services, les établissements)...

Il pourra installer une « reconnaissance de compétence » sans pour autant requalifier le poste qu'occupe l'agent !

L'application de ces mesures permettra à la hiérarchie de fixer des primes de façon discrétionnaire, cela remet en cause le droit à la carrière et c'est une atteinte au statut général de la Fonction Publique.

Le RIFSEEP : contesté depuis le début, le ministère passe en force...en toute illégitimité

Rappelons qu'au Conseil supérieur de la Fonction publique d'État (nov. 2013), tous les syndicats

s'étaient opposés au RIFSEEP (sauf la CGC qui s'était abstenue). Tous les syndicats ont voté contre l'application du RIFSEEP aux corps de l'AENES, lors du CT ministériel de l'ESR de juillet 2015 (sauf l'UNSA qui s'est abstenue).



L'ancien gouvernement sur le départ a voulu imposer – dernier passage en force d'une longue liste – ce système de primes que la majorité des personnels de l'ESR rejette. Lors d'une séance tragico-mique du CT ministériel le 10 avril 2017, alors qu'une mobilisation avait lieu sous ses fenêtres, le ministère de l'ESR a cherché à faire passer le RIFSEEP pour les corps ITRF et ITA.

Pour la CGT, l'avis du CT n'a pas été rendu c'est ainsi que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État l'a constaté dans un vœu très largement majoritaire rendu le 20 Avril 2017, en demandant au gouvernement de ne pas publier l'arrêté.

Le ministère de ce « préservement » ne peut pas publier les arrêtés RIFSEEP pour les corps ITRF et ITA en niant la résistance des personnels et de leurs organisations syndicales !

Une seule réponse : tous ensemble le 21 septembre !

Contre la destruction du Code du Travail

Contre la remise en cause du Statut général des fonctionnaires, NOTRE code du travail

Pour de nouveaux droits protecteurs pour les salarié.e.s

Pour un service public national d'ESR laïque, démocratique et émancipateur

ELLES / Ils l'ont dit...



«Une gare c'est un lieu où on croise les gens qui réussissent et les gens qui ne sont rien»

Emmanuel MACRON
29 juin 2017

«Je ne suis rien, je le sais, mais je compose mon rien avec un petit morceau de tout.»

Victor HUGO, Le Rhin



Hexagone

CSG : Des gains de pouvoir d'achat en trompe-l'œil et une mesure qui menace notre modèle social

Le président de la République et son gouvernement entendent supprimer une partie des cotisations sociales des salariés (chômage et maladie) en échange d'une hausse de la CSG.

Selon le gouvernement, cette mesure apporterait 7 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux « actifs ». Elle viserait aussi à faire en sorte que « le travail paie ».

Selon le ministère de l'économie, cette mesure permettrait un gain de pouvoir d'achat de l'ordre de 20 euros par mois pour un smic, le gain augmentant avec le salaire.

Contrairement à ces affirmations, avec cette mesure d'inspiration libérale, les salariés risquent d'être perdants au bout du compte.

Le gain de pouvoir d'achat promis est en trompe-l'œil. Cette mesure remet en cause notre modèle social. De plus, elle oppose les « actifs » aux retraités et réduira le pouvoir d'achat de ces derniers. En effet, avec cette hausse de CSG, les retraités ayant des revenus supérieurs à 1 200 euros par mois pour un célibataire et 1 840 euros pour un couple verront leurs pensions amputées de plusieurs dizaines d'euros par mois.

La baisse des cotisations en échange de la hausse de la CSG va dans le sens d'un changement profond de notre modèle social fondé sur le travail. Les conséquences en seront un affaiblissement de la Sécurité sociale, avec un risque de dégradation de la qualité des services et une élévation de leurs coûts.

La hausse du salaire net résultant de la baisse des cotisations pourrait aussi peser sur les négociations salariales. Les employeurs pourraient en faire un prétexte pour s'opposer aux revendications des salariés. Cette mesure pourrait donc surtout profiter aux grandes entreprises car généralement les salaires y sont plus élevés.

Les gains promis seront encore moins importants pour les salariés car la CSG va augmenter dès le 1er janvier, tandis que la baisse des cotisations se fera en plusieurs fois sur l'année 2018.

Cette baisse vise surtout à respecter l'engagement du gouvernement de ramener le déficit budgétaire à moins de 3 % du PIB. Il s'agit donc d'une opération comptable qui vise à montrer que les engagements européens sont considérés comme prioritaires par le gouvernement.

La CGT récuse des mesures qui, au nom du pouvoir d'achat, remettent en cause notre modèle social et

mettent en opposition actifs et retraités.

Le seul moyen d'augmenter le pouvoir d'achat, sans affaiblir notre modèle social et sans monter les uns contre les autres, est d'augmenter les salaires. Et c'est possible car, chaque année, on crée plus de richesses en France. Ces surplus vont vers les profits et les hauts revenus. Depuis le début du siècle, la moitié des richesses supplémentaires créées en France est orientée vers les 10 % les plus riches. Et, la France demeure championne de la distribution des dividendes en Europe, devant l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

La journée de mobilisation et d'action du 12 septembre est l'occasion de dénoncer ces choix et de porter les revendications qui favorisent le travail et améliorent le pouvoir d'achat des salariés.



Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

NOM :
 Prénom :
 Portable :
 Mail :
 Lieu de travail (site/composante/dpt/labo...):
 Corps :
 Grade :
 Echelon :

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB à la Ferc Sup CGT de l'Université d'Aix-Marseille :



Ferc Sup CGT Université d'Aix-Marseille
 Faculté de Saint Charles
 3 place Victor Hugo
 13331 Marseille cedex 3
 Tel : 04.13.55.11.66

Rétablissement du jour de carence dans la Fonction publique : Une mesure injuste, inefficace et insultante

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, a annoncé hier en fin de journée le rétablissement du jour de carence pour les agents de la Fonction publique à partir de janvier 2018.

La CGT Fonction publique l'affirme : le jour de carence est motivé par un mensonge. Le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise,...) pris en charge par les employeurs. L'égalité dans ce domaine devrait en fait passer par un dispositif de couverture pour la minorité de salariés du privé qui aujourd'hui n'en bénéficient pas.

Après l'annonce du gel du point d'indice, le gouvernement opère une nouvelle ponction sur la rémunération des agents publics. Les fonctionnaires et agents publics en maladie restent rémunérés directement par leur employeur et non par la Sécurité sociale : l'Etat procède ainsi à une économie directe sur les salaires qu'il doit verser, et permet aux autres employeurs publics de faire de même.

Cet énième mauvais coup porté aux garanties et droits sociaux est une raison supplémentaire de mener la riposte contre la politique antisociale du gouvernement. La journée de grève et de manifestations du 12 septembre doit à cet égard marquer une étape forte.